

tres urbains de Toronto, de Montréal, de Vancouver, de Winnipeg, d'Edmonton, etc. Si j'en avais le temps, j'aimerais illustrer ces thèmes en parlant de ce que j'appellerais des innovations spectaculaires récemment introduites dans la province d'Ontario. Je n'ai aucune raison de jeter des fleurs au gouvernement de cette province, mais il convient, je pense, de reconnaître, que c'est dans cette province qu'est née l'initiative de base qui obligera le gouvernement à intervenir dans les politiques urbaines. Comme le temps m'est mesuré, je propose aux députés de consulter la brochure «Design for Development» que vient de publier le gouvernement d'Ontario sur la région de Toronto. C'est le premier d'une série de plans de développement régional qui couvriront toute la province. C'est là un changement radical dans les conditions d'une nouvelle approche fédérale aux problèmes urbains. En effet, cette province s'est engagée à établir des gouvernements régionaux sans lesquels nous ne réussirons pas à créer un environnement urbain acceptable. Nous échouerons également si nous refusons de créer des gouvernements urbains et, comme cela est prévu dans le premier rapport sur la région centrale de Toronto, si nous ne voulons pas établir des normes d'expansion urbaine qui refléteront la disposition linéaire de nos villes—le cœur de Toronto, les régions d'Oshawa et de Hamilton—et qui tiendront compte des autres zones avoisinantes ainsi que des agglomérations régionales et urbaines près de la périphérie. C'est un concept qui vaudra jusqu'à l'an 2000 et qui prouve que ce gouvernement provincial s'efforce d'établir la structure dans laquelle les municipalités et le gouvernement fédéral pourront évoluer. Nous devons participer à des plans d'expansion ambitieux, fondés sur ce concept.

• (5.40 p.m.)

A mon avis, une conclusion s'impose: nous ne réussirons pas si les provinces ne prennent pas d'initiatives de ce genre. Il ne convient pas maintenant aux municipalités d'accourir à Ottawa en s'imaginant que les solutions s'y trouvent tout comme les fonds. Il ne convient pas de disperser les fonds fédéraux par l'entremise d'unités administratives incapables de régler la question. Seules les provinces peuvent créer des unités vraiment efficaces, où les programmes fédéraux interviennent.

C'est le concept de la province d'Ontario. Les tendances qui se développent dans la région métropolitaine engendrent des résultats pernicieux, notamment de mauvaises

habitations, l'emboîtement, l'aliénation, des problèmes sociaux de toutes sortes. La province entend renverser ou modifier ces tendances grâce au projet exposé dans «Design for Development».

Je termine là-dessus, monsieur l'Orateur. Je voulais tout particulièrement souligner que nous désirons une politique pas seulement fédérale mais intergouvernementale et que le pivot ou l'élément essentiel de la mise au point d'une telle politique est le rôle que commencent à jouer les provinces. En réorganisant et restructurant les municipalités, les provinces devront réorganiser leurs propres finances et celles des municipalités. Dans ce système pourront être incorporés tous les rôles fédéraux de nature intergouvernementale ou consultative, par exemple à propos de l'emplacement d'un nouvel aéroport. Des décisions de ce genre seront incluses dans le programme fondamental que les provinces mettent actuellement sur pied.

Ce projet englobe la moitié des Ontariens et revêt de l'importance, ne serait-ce que pour cette raison. Il vise un Canadien sur cinq, d'où son importance. Toutefois, cela va beaucoup plus loin, car ce projet servira de base au dispositif intergouvernemental qui permettra l'établissement des programmes dans lesquels le gouvernement pourrait s'insérer suivant des modes entièrement nouveaux.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, avant que le député termine son excellent discours, puis-je lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire reprenait son siège, son temps de parole étant expiré. La Chambre donne-t-elle son assentiment unanime pour prolonger le temps de parole du secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Le député admet-il qu'il n'y a pas incompatibilité entre ce qu'il a dit dans, je le répète, son excellent discours, et ce que j'ai proposé dans le mien?

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, il me faudrait revoir les commentaires du député, mais je ne crois pas qu'il y ait incompatibilité avec le point qu'il a fait ressortir; la nécessité d'une nouvelle politique urbaine à l'échelon fédéral. Cependant on ne saurait créer et appliquer cette politique fédérale, c'est ce que j'essayais de signaler, tant qu'il n'y aura pas une nouvelle politique urbaine dans les provinces ainsi que dans un grand nombre de